

ARRÊTÉ EN CONSEIL  
CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 1016

PRÉSENT :

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT une Commission d'enquête  
sur l'administration générale de  
l'Hôpital Jean Talon et diverses  
autres questions

-----ooo0ooo-----

ATTENDU QUE les membres actuels de la  
Commission d'enquête instituée en vertu de l'arrêté  
en conseil No 839, du 24 mars 1961, les docteurs  
J.-Henri Charbonneau et Gustave Auger, ont exprimé  
le besoin de leur adjoindre, à titre de troisième  
commissaire, un magistrat ou un autre membre de la  
profession légale;

ATTENDU QU'il est d'intérêt public de don-  
ner suite à cette requête.

IL EST ORDONNE en conséquence, sur la pro-  
position du ministre de la Santé:

QUE l'arrêté en conseil No 839, du 24 mars  
1961, modifié par l'arrêté en conseil No 911, du 6  
avril 1961, soit de nouveau modifié en remplaçant les  
quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes  
par les suivants:

"QUE cette commission soit tenue de  
faire rapport dans les trois mois des présentes;

"QUE cette commission soit aussi tenue  
de faire enquête et rapport sur toute autre  
question qui pourra lui être de temps à autre  
indiquée par arrêté du Lieutenant-gouverneur  
en conseil;

"QUE monsieur le juge de district Victor  
Chabot, de Saint-Hyacinthe, monsieur J.-Henri  
Charbonneau et monsieur Gustave Auger, tous  
deux membre du Collège des médecins et chirur-  
giens de la province de Québec, soient nommés  
commissaires et que leur rémunération soit fixée,  
pour chacun d'eux, à \$100.00 par jour de séance  
publique ou de délibération avec, en outre, leurs  
frais de déplacement;"

Approuvé ce 20e  
jour d'avril, 1961.

LIEUTENANT-GOUVERNEUR